

LE DROIT DE LIRE #1

Faut-il un droit de lire ?

Lire peut-il être un droit ? Etrange question me direz-vous ? Généralement, pour certains, l'acte de lire est associé au plaisir, éventuellement à une nécessité sinon une obligation ; pour d'autres il s'agit d'une corvée, d'un acte ennuyeux voire ennuyant. Mais jamais on ne se demande si lire est un droit ! Au mieux c'est une capacité humaine, au pire une perte de temps. Quand on pense « droit », on imagine les grandes avancées et batailles qui ont été menées au nom de la liberté : droit de vote, droit à disposer librement de son corps, droit à vivre et à mourir dans la dignité, etc ... Pourquoi lire se rangerait-il dans les droits ? D'autant que personne ne cherche à s'opposer à cet acte !

Cette expression a été utilisée dans un contexte très précis, lors d'une réunion du Comité local d'apprentissage (CLAP) « Chut, on lit ! » organisée au lycée polyvalent Ernest-Couteaux de Saint-Amand-les-eaux en février 2025. Les membres présents discutaient de la mise en place du quart d'heure de lecture académique « Chut, on lit ! » dans l'établissement d'accueil et le proviseur évoquait les obstacles et les oppositions qui parfois naissent dans le corps enseignant lorsqu'il s'agit d'installer ce dispositif. Il le maîtrisait parfaitement pour en avoir été, dans son établissement précédent, l'un des premiers, à le mettre en place dans l'académie. Néanmoins, il était véritablement surpris de cette résistance et se demandait comment convaincre autrement que par un recours à la stricte autorité hiérarchique. C'est alors que, naïvement sans doute mais sincèrement, je lui ai dit de faire confiance à ses élèves car une fois le dispositif instauré, certains n'hésiteraient pas à dire à leur enseignant qui « oublierait » le quart d'heure lecture que c'était l'heure et qu'ils avaient le « droit de lire » à ce moment-là.

Par ces mots, j'entendais avant tout le sens premier : il avait été décidé en conseil d'administration la mise en place d'un quart d'heure lecture, tous les jours, de telle heure à telle heure, dès lors tous les membres de l'établissement possédaient officiellement un « droit de lire » selon les conditions définies. En refusant d'appliquer ce moment de lecture, on bafouait finalement de « droit de lire » octroyé de manière démocratique.

À la fin de la réunion, l'inspecteur de Lettres présent, M. Kuttner-Homs, est alors venu me demander d'écrire ce présent article sur le « droit de lire » car, sans doute, l'expression l'avait interpellé.

Sachez tout d'abord que je ne suis qu'une simple enseignante de collège, pas une chercheuse et encore moins une donneuse de leçon (même si cela pourrait être, au sens propre, la définition même de l'enseignante !). Je ne me sens pas particulièrement légitime pour proposer une réflexion sur un tel sujet, aussi me contenterai-je de relever ce qui m'étonne particulièrement dans le fait de permettre ou non à nos élèves de lire, et surtout de lire pour le plaisir. En effet, personnellement, ce qui m'interpelle le plus est de découvrir qu'il y a encore tant d'enseignants pour s'opposer au quart d'heure lecture alors que nous déplorons tous le fait que les élèves ne lisent plus et ne savent plus lire une consigne. Comment expliquer un tel paradoxe ?

On s'accorde pour dire que la lecture est essentielle. Michel Desmurget écrit d'ailleurs dans son ouvrage *Faites les lire ! Pour en finir avec le crétin digital*, paru chez Seuil en 2023, que « Depuis l'émergence du langage, l'humanité n'a rien inventé de mieux que la lecture pour structurer la pensée, organiser le développement du cerveau et civiliser notre rapport au monde, le livre construit littéralement l'enfant dans sa triple composante intellectuelle, émotionnelle et sociale. Dès lors, l'affaissement brutal de cette activité au sein des nouvelles générations constitue un véritable désastre pour la fertilité collective de notre société ; et ce d'autant plus que la disparition de la lecture s'effectue au profit d'une culture numérique récréative, certes fort rémunératrice pour ses différents acteurs industriels, mais dont le caractère abêtissant est aujourd'hui irrévocablement démontré par un vaste ensemble d'études scientifiques ; avec des influences négatives avérées, entre autres exemples, sur le langage, la concentration, l'impulsivité, l'obésité, le sommeil, l'anxiété ou la réussite scolaire ». Fort de ce constat, personne ne niera l'enjeu majeur que représente la lecture dans la scolarité aujourd'hui, comme le rappelle le courrier de la rectrice envoyé dans les établissements, daté du 25 juin 2025.

Dès lors, pourquoi tant d'opposition ? Les raisons ne trouveraient-elles pas leur source dans le mot « plaisir » que l'on associe à ce dispositif ? En effet, le principe même de « Chut, on lit ! » est de consacrer un temps défini et quotidien à la lecture plaisir, c'est-à-dire sans contrainte extérieure, librement choisie.

Pour certains, seuls les romans doivent avoir leur place dans un tel dispositif, pour d'autres, seuls les romans classiques sont à envisager. En imposant ainsi de telles restrictions, ne vont-ils pas à l'encontre même du « droit de lire » et donc du plaisir qui en découle ? Si pour certains le plaisir de lire repose effectivement sur la truculence du verbe, le style (simple, poétique, imagé...), pour d'autres seule la recherche de l'évasion et du plaisir est essentielle. En quoi l'un prévaudrait-il sur l'autre ? N'allons-nous au cinéma que pour voir des films d'auteur ? Par ailleurs, je doute que les écrivains eux-mêmes, y compris ceux du répertoire « classique » ou validés par l'Éducation nationale, écrivent dans l'objectif de se faire étudier. Alors ne devrions-nous pas laisser à nos élèves ce « droit de lire » librement quelques minutes par jour, pour retrouver ce plaisir de lire ? Ils auront bien assez du reste de leur journée pour étudier, pour analyser, pour comparer les textes proposés par leurs enseignants.

Pour ceux qui opposeraient que le plaisir n'est pas l'affaire de l'École, qu'ils se rappellent le plaisir qu'il y a à enseigner, à voir la compréhension se lire sur le visage de nos élèves ou le plaisir qu'on éprouve tout simplement à apprendre, et ils constateront que le plaisir a bien sa place dans nos établissements. Alors pourquoi pas le plaisir de lire ? Dans *The Power of Reading*, paru en 2004, le linguiste Stephen Krashen écrit à ce propos que « lorsque les enfants lisent pour le plaisir, lorsqu'ils deviennent « accros aux livres », qu'ils acquièrent, involontairement et sans effort conscient, la quasi-totalité des soi-disant compétences linguistiques qui préoccupent tant de gens : ils deviennent des lecteurs efficaces, acquièrent un large vocabulaire, développent la capacité de comprendre et d'utiliser des constructions grammaticales complexes, développant un bon style d'écriture, et deviennent bons en orthographe (mais pas nécessairement parfaits). Bien que la lecture libre et volontaire ne garantisse pas à elle seule l'atteinte des niveaux d'alphabétisation les plus élevés, elle garantit, *a minima*, un niveau acceptable. Elle offre aussi les compétences nécessaires pour aborder des textes exigeants. Sans elle, je soupçonne que les enfants n'ont tout simplement aucune chance. » Ainsi, ne devrions-nous pas être les premiers à faciliter ce plaisir de lire et non pas seulement l'encourager ?

Je laisse délibérément de côté les opposants qui « ont un programme » à faire, car ce n'est pas un vrai sujet quand la mise en place de ce projet est pensée par un comité de pilotage intégrant des membres aux fonctions variées dans un établissement, qui ont su prendre en compte les besoins de chacun et proposer un moment pertinent n'empiétant en réalité que très peu, deux à trois minutes en moyenne, sur une heure de cours.

Pour moi, l'essentiel est que nous constatons chaque jour que les jeunes lisent peu ou ne lisent plus, par manque de temps ou parce que d'autres ressources récréatives les occupent. Plutôt que de nous

plaindre devant ce qui ne changera pas, ne devrions-nous pas au contraire réfléchir à une solution, et proposer une alternative pour lutter contre ce phénomène ?

Le quart-d'heure lecture et le droit de lire qu'il instaure me semblent un bon début, surtout quand on sait que « chaque année, les écrans récréatifs dévorent 112 jours de la vie d'un gamin de quatrième, soit 3,7 mois et presque 2690 heures, l'équivalent de trois années scolaires. La lecture n'occupe que 7 jours, soit 168 heures ; l'équivalent de 0,2 année scolaire ! ». Or, « un collégien 'moyen' lit autour de 145 mots par minute. Sur une année, à raison de vingt minutes par jour, cela représente plus d'un million de termes, soit à peu près l'équivalent des 7 tomes, 199 chapitres et près de 3500 pages de *Harry Potter* », toujours selon Michel Desmurget. Pas vraiment un détail, n'est-ce pas ?

Enfin, il me semble que parmi nos missions, il y a celle de former de futurs citoyens, pour cela nous devons défendre les valeurs de la République et permettre l'ouverture d'esprit nécessaire au vivre ensemble. Sachant que la lecture est garante de ces idéaux, pourquoi ne pas favoriser ce droit ? C'est d'ailleurs ce qu'Egmont écrit dans son ouvrage *Children's Reading for Pleasure* : « Les enfants doivent être encouragés à lire pour le plaisir. C'est important sur le plan social, car les enfants qui lisent par plaisir réussissent tout simplement mieux dans la vie. Ils ont un plus grand sentiment de bien-être. Ils atteignent des niveaux de réussite plus élevés, dans tous les domaines. En alimentant les connaissances, l'imagination et en suscitant l'empathie, la lecture nourrit progressivement l'humanité des enfants. Ce sont les chances de la vie qui sont en jeu, rien de moins. »

Ici, je vois poindre les réactions des détracteurs les plus farouches accusant de vouloir instrumentaliser la lecture comme un simple investissement pour le futur. Mais qu'on me dise en quoi le fait de privilégier le plaisir empêcherait de se réjouir des bienfaits moissonnés au passage ? C'est ce que Nuccio Ondine a appelé « l'utile inutilité de la littérature ».

D'ordinaire, je cherche surtout à convaincre mes élèves de lire et des bienfaits de la lecture. Je n'aurais jamais imaginé qu'il m'aurait fallu un jour réfléchir et écrire sur le « droit de lire » pour des professionnels de l'éducation qui sont capables de reconnaître les bienfaits de la lecture sur le développement intellectuel, émotionnel et social et qui déplorent la baisse du niveau de lecture chez ses élèves mais qui hésitent, pour diverses raisons sans doute légitimes, à laisser quelques minutes par jour du temps au plaisir de lire. « Le droit de lire » n'apparaît-il pas au contraire comme une nécessité ? Si quelques années plus tôt, celle-ci s'effectuait hors du temps scolaire, il apparaît que cela n'est plus le cas aujourd'hui. Plutôt que de s'en plaindre sans réagir, le dispositif « Chut, on lit ! », par sa quotidienneté, offre la meilleure des alternatives et répond pleinement à notre mission scolaire en permettant l'accès, pour le plus grand nombre, à ce qui n'est plus qu'un privilège socialement marqué. Enfin n'oublions pas ce qu'a écrit Ray Bradbury dans *Fahrenheit 451*, « Il n'est pas nécessaire de brûler des livres pour détruire une culture. Il suffit que les gens arrêtent de les lire ». Alors n'hésitions plus, et offrons au contraire à nos élèves le temps et le droit de lire.

Christelle Grzeskowiak

*Professeure de Lettres modernes
collège Marguerite Berger, Pas-en-Artois
membre du CLAP « Chut, on lit ! »*